

## **Motion du XXXIV congrès du syndicat CGT du CHU de Clermont Ferrand réuni le 6 mars 2026**

Le congrès réaffirme son attachement à la défense de la Sécurité Sociale, du statut de la Fonction Publique Hospitalière donc de la CNRACL et des hôpitaux publics mis en cause par la politique du gouvernement de privatisation et de destruction des hôpitaux publics (voir les lois de financement de la Sécurité Sociale), d'attaques contre les régimes de retraite par répartition et de liquidation de la Sécurité Sociale.

L'article 44 de loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, permet aux agents (titulaires et stagiaires) de bénéficier de soins gratuits dans leurs établissements.

C'est pourquoi, dans l'immédiat le congrès se prononce contre la mise en place de la protection sociale complémentaire obligatoire (PSCO) qui contribue à détruire la Sécurité Sociale, le statut, notre caisse de retraite la CNARCL, le CGOS.

La Confédération Cgt revendique une Sécurité Sociale 100% intégrale.

Le congrès mandate la fédération :

- Pour ne pas à signer cet accord
- Pour le maintien de l'article 44 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 et de toutes les prestations de la CNRACL, du CGOS.
- Pour prendre toutes les initiatives pour communiquer et mobiliser le plus largement et le plus unitairement possible, contre la mise en place de la PSC voulue par le gouvernement, pour la défense de la Sécurité Sociale 100% intégrale.

Vote : Pour : unanimité

PSCO : Protection Sociale Complémentaire Obligatoire

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

CGOS : C de Gestion de Œuvres Sociales